



MAIRIE - 85220

AVIS MUNICIPAL

MISE EN CONFORMITÉ

DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Procédure de reprise des sépultures sans concession et des concessions échues non renouvelées

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune met en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les familles qui ont un panneau sur la sépulture sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie :

- Soit en se présentant à la mairie aux horaires suivants :
Le lundi de 9h à 12 h
Le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h
- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Mairie – 4 rue du Presbytère 85220 LANDEVIEILLE
- Soit par courriel à l'adresse : accueil@landevieille.fr

La mairie procédera à la reprise de toute sépulture dont la famille ne s'est pas manifestée avant le 23 octobre 2026, dans le respect dû aux défunts.

En vous remerciant de votre collaboration active.

A LANDEVIEILLE, le 24 octobre 2024

Le Maire

Isabelle DURANTEAU

